



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 12 janvier 2026 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12+3

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier 2026 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. CHICOINE Daniel, Maire de Le Crouais.

Présents :

Mesdames CHERO Marie-Paule, JAGU Odile, JOUANNE Annie, SANTIER PERCHEREL Manolita, SERVANT Sylvette

Messieurs CHICOINE Daniel, FORESTIER Jonathan, GIRARD Gwenaël, GLOTIN Patrick, GORRE Gérard, TOUANEL Henri, TRUTIN Gilbert

Absents excusés : Monsieur CHOUAN Rémy, Mesdames LEBRETON Jocelyne et ODIE Sylvie

Procuration : M. CHOUAN à M. GORRE, Mme ODIE à M. TOUANEL, Mme LEBRETON à M. CHICOINE
Elu(e) secrétaire de séance : M. TOUANEL Henri

2026-02 : FINANCES – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

L'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2026, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

	TOTAL CREDITS OUVERTS BP 2025	OUVERTURE ANTICIPEE 2026 (limite 25%)
Opération 77 – Mobilier école – Compte 2184	265 606.10€	1 100€
Opération 95 – Logiciel Mairistem – Compte 2051		5 450€

Après en avoir entendu l'exposé et délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 selon les détails mentionnés ci-dessus, précise que ces crédits seront repris au budget primitif 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.

Pour : 12+3, contre : 0, abstention : 0

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

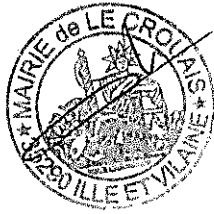
Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 035-213500911-20260202-D2026_2B-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire
D. CHICOINE



Le secrétaire de séance
H. TOUANEL